

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

EAPN Lëtzebuerg

Prise de position suite à la Rencontre Participative pour l'Inclusion Sociale 2019 en date du 3 octobre 2019

EAPN Lëtzebuerg invite chaque année à travers de ses organisations membres, des personnes vivant des situations précaires, motivées à témoigner et échanger pour analyser et développer des propositions. Selon le sujet choisi, les décideurs politiques concernés, éventuellement des experts sont invités pour écouter et échanger sur les conclusions. Tel était également le cas en 2019 où quelques 130 personnes se sont rencontrées à Beckerich afin de pouvoir porter des réflexions sur l'introduction de la nouvelle loi sur le revenu d'inclusion sociale.

Les points soulevés les plus importants, qu'il s'agisse d'une amélioration ou de points à améliorer font l'objet de la présente prise de position dans les domaines de

- Suivi et accompagnement par l'ARIS
- Séparation des compétences ADEM/ONIS
- Santé et travail
- Mesures d'activation
- Les montants du REVIS
- Logement

Suivi et accompagnement par l'ARIS :

une nette amélioration du suivi - mis en place par les agents régionaux d'inclusion sociale – des personnes concernées est constatée. Ceci est certainement entre autre dû à la volonté politique de réduire le nombre de personnes suivies par un agent ce qui permet également une prise en charge plus individuelle et adaptée. Il faut pourtant remarquer qu'à l'heure actuelle la création de mesures surtout de stabilisation fait encore défaut respectivement n'existe pas en nombre suffisant.

EAPN propose d'impliquer davantage le personnel ARIS et les prestataires du domaine social dans le développement d'une stratégie nationale permettant de mettre en place un système cohérent et complet de mesures de stabilisation pour les personnes qui sont éloignées du premier marché du travail.

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement a.s.b.l.
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

Séparation des compétences ADEM/ONIS :

la séparation des compétences ADEM et ONIS trouve un accueil favorable aussi bien auprès des personnes concernées que des professionnels du domaine social.

EAPN soutient la demande formulée lors du REPIS 2019 de créer une cellule d'urgence pour la gestion des conflits auquel les bénéficiaires peuvent être confrontés. L'accès à ce service prioritairement orienté vers la médiation devrait être simple et sans barrières administratives.

EAPN soutient également les demandes formulées par les personnes concernées et les professionnels de procéder dans les meilleurs délais à une évaluation du système de « profiling », de reconsidérer le système des sanctions et surtout l'équité entre les systèmes de sanctions auprès de l'ONIS et de l'ADEM.

Selon les observations des bénéficiaires et des professionnels, un constat était qu'en absence des offres adaptées de garde des enfants, bon nombre des bénéficiaires étaient orientés vers l'ONIS malgré un profil qui permettrait plutôt une réinsertion professionnelle sur le premier marché de travail.

EAPN soutient la demande de procéder à une analyse de ce phénomène et de mettre en place, le cas échéant des mesures portant remède à la situation décrite.

A défaut d'une statistique fiable, il est à l'heure actuelle impossible de statuer sur le bon fonctionnement du système quant à la réintégration professionnelle ou encore de l'activation. Il faut pourtant constater que bon nombre des bénéficiaires en activation sous l'ancien régime du RMG et orientés après la mise en vigueur du REVIS vers l'ADEM sont toujours en inactivité à défaut d'une offre adaptée sur le premier marché du travail.

EAPN soutient la demande des bénéficiaires de permettre aux personnes concernées de rester en mesure d'activation jusqu'à l'intégration sur le premier marché du travail. Ceci éviterait les longues périodes d'inactivité et de déstabilisation.

Santé et travail :

le tiers payant social généralisé sera, selon la déclaration d'intention du Gouvernement, mis en place à partir de l'année prochaine. EAPN félicite le Gouvernement pour cette décision qui était également une demande formulé lors du REPIS 2019.

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

Afin de garantir une approche généralisée et un traitement équitable de tous les concernés, il faudrait réfléchir sur l'établissement d'un service de contrôle médicale centralisé et spécialisé pour tous les demandeurs orientés vers l'ONIS.

EAPN soutient la demande de création de mesures de transition concernant les personnes sous statut de salarié handicapé - et tenant compte de l'absence de mesures d'activation adaptées en nombre suffisant - permettant aux concernés de rester en activation et d'éviter une perte importante du revenu dû au changement de régime de travail.

Mesures d'activation :

les participants du REPIS 2019 félicitent le législateur pour la décision de permettre l'activation de tout adulte faisant part d'un ménage. La réelle différence de revenu entre allocation d'inclusion et allocation d'activation est considérée également comme nouveauté très positive de la nouvelle loi.

EAPN soutient la demande des participants du REPIS 2019 de favoriser davantage la création de mesures d'activation régionalisées, adaptées aux restrictions des personnes concernées. Une augmentation sensible des mesures de stabilisation et d'orientation s'impose également.

EAPN appuie la demande d'analyser le besoin d'encadrement des personnes en mesures d'activation et de procéder, le cas échéant, à une reconsidération des quotas établis à l'heure actuelle ne permettant guère un accompagnement rapproché en faveur d'une stabilisation et une réorientation de la personne.

EAPN soutient également l'intention du Gouvernement, formulée dans l'accord de coalition, de créer des emplois stables et sous contrat à durée indéterminée, pour les personnes qui n'ont aucune perspective à réintégrer le premier marché du travail.

Les montants du REVIS :

depuis l'introduction du REVIS, les bénéficiaires saluent les délais d'attente nettement moins importants de la demande jusqu'au premier versement. En ce qui concerne les montants proprement dit, il faut toutefois remarquer que l'intention de créer un outil phare dans la lutte contre la pauvreté n'est que partiellement atteint. Surtout la différence considérable entre les montants du REVIS et le budget de référence qui est considéré comme budget permettant de mener une vie décente souligne ce constat.

EAPN soutient la demande des concernés de revoir les montants du REVIS lors de la première évaluation de la loi.

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

Le logement :

les participants du REPIS 2019 saluent l'initiative d'avoir créé la possibilité d'un logement respectivement d'un accueil gratuit d'une personne bénéficiaire du REVIS sans que ceci aurait une répercussion sur sa situation de revenu.

Il faut toutefois constater que la situation au niveau du marché du logement reste très précaire pour les bénéficiaires du REVIS. Le manque cruel de logements à prix abordable, le fait que la « fiche de salaire » du REVIS contient l'annotation qu'il ne s'agit pas d'une activité salariée et la discrimination des bénéficiaires du REVIS par les propriétaires des logements ne sont que quelques éléments de la situation complexe et inégale du marché du logement au Luxembourg.

EAPN soutient toute démarche visant à améliorer les conditions d'accès au marché du logement pour les personnes en situation précaire, que ce soit par l'augmentation sensible de logements sociaux, par une adaptation du montant du REVIS, par la suppression de la notation sur la fiche de salaire des bénéficiaires REVIS ou par toute autre mesure.

Pour le Conseil d'Administration EAPN Lëtzebuerg

Raoul Schaaf, Président

